

[Texte]

age and equality issue was not one of the proposals that went through. Financial restrictions were involved and other items were considered to be of a higher priority.

For instance, we had a situation where veterans under 65 versus over 65 were getting substantially less money. Also, we were not sure whether this item on age was exempted by section 25.(2) of the Charter of Rights and Freedoms, and we knew at that time that Justice would be addressing our legislation as well as many others at that time.

In our brief, you will notice, that is contained in your discussion paper, we mentioned that the rationale for the difference in age had traditionally been one of protectionism for widows in particular. In the past women have had fewer opportunities than men to participate in the labour force and as a result women were unable to secure financial independence in later years.

I am mentioning here "in past years", but we were looking at a Stats Can labour force booklet just recently on the 55-years-of-age-and-over participants in the labour force and we have males at 42.1% and females at 17.6%. So there is still some justification for what traditionally has been our role of protectionism.

Where we stand right now is that substantial dollars are involved and we are basically awaiting the results of your committee to take any further action. We are still somewhat uncertain on 15.2 and that is where the department stands at the present time.

• 1230

The Chairman: What would be the uncertainty with respect to section 15.2?

Ms Cail: We are uncertain whether the age difference is justified by the fact that we are protecting a group that is still vastly different—where you have 42% a male population versus 17% female population in the labour force.

Mrs. Browes: Could you give us those numbers and the difference again?

Ms Cail: Yes. This was taken from a Statistics Canada labour force booklet, July, 1985. In the over 55 age group, males are participating in the labour force at 42.1% and females 17.6%. We zeroed in on that group because our clientele is in that group. The average age of a World War II veteran right now is 65 and I would suspect a female is two, three or four years less.

M. Tremblay (Lotbinière): Est-ce que j'ai bien compris qu'actuellement les hommes et les femmes reçoivent les pensions d'anciens combattants à un âge différent?

Ms Cail: Males and females are entitled without a medical or looking at economic conditions for the allowance. Simply it

[Traduction]

Loi C-39 qui a reçu la sanction royale en juin 1984. Malheureusement, cette question d'âge et d'égalité ne faisait pas partie des propositions adoptées. Il a été question de restrictions financières et d'autres points ont été considérés plus importants.

Par exemple, nous avons connu un cas où des anciens combattants de moins de 65 ans recevaient beaucoup moins d'argent que les plus de 65 ans. Également, nous n'étions pas certains si ce point portant sur l'âge était exempté par l'article 25(2) de la Charte des droits et libertés et nous savions à ce moment-là que le ministère de la Justice étudierait notre Loi ainsi que bien d'autres.

Comme vous le remarquerez dans notre mémoire, cela est contenu dans votre document de travail, nous avons dit que la différence d'âge a toujours été une espèce de mesure protectionniste pour les veuves en particulier. Dans le passé, les femmes avaient moins de possibilités que les hommes de trouver un emploi, elles ne pouvaient donc pas assurer leur indépendance financière en vieillissant.

Je dis bien ici «dans le passé», mais nous avons lu tout récemment la brochure d'un groupe de travail de Statistique Canada sur la main-d'oeuvre active, de 55 ans et plus et nous avons constaté qu'il y avait 42,1 p. 100 d'hommes et 17,6 p. 100 de femmes. Notre protectionnisme traditionnel est donc encore justifié d'une certaine façon.

Il y a d'importantes sommes en cause et nous attendons les résultats de votre comité pour prendre une décision. Nous sommes encore incertains concernant le paragraphe 15.2, et c'est là où en est le ministère, à l'heure actuelle.

Le président: Quelle est cette incertitude concernant le paragraphe 15.2?

Mme Cail: Nous nous demandons encore si la différence d'âge est justifiée, étant donné que nous protégeons un groupe qui reste largement différent—où la population active est répartie entre 42 p. 100 d'hommes et 17 p. 100 de femmes.

Mme Browes: Voulez-vous répéter ces chiffres et la différence?

Mme Cail: Certainement. Ces données sont tirées d'une brochure de Statistique Canada sur la population active publiée en juillet 1985. Dans le groupe d'âge de plus de 55 ans, la population active est constituée de 42,1 p. 100 d'hommes et de 17,6 p. 100 de femmes. Nous avons visé ce groupe parce que c'est là que se situe notre clientèle. L'âge moyen des anciens combattants de la Seconde guerre mondiale est actuellement de 65 ans, et je dirais que celui des femmes doit être de 3 ou 4 années de moins.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Do you really mean that at present men and women receive their War Veterans Allowance at a different age?

Mme Cail: Les hommes et les femmes ont droit à leur pension sans un examen préalable de leur état physique ou de leur situation économique. Ce qui compte, ce sont simplement